

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Holzschutz-Creme Plus

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2019-0049-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0020148-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Holzschutz-Crème 1.5%

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Remmers GmbH
	Adresse	Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönningen Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2019-0049-00-00 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0020148-0001	
Date de l'autorisation	25/03/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	30/10/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Remmers GmbH
Adresse du fabricant	Bernhard-Remmers-Straße 13 49624 Lönningen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bernhard-Remmers-Straße 13 49624 Lönningen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L NJ, 07105 Newark États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
White spirit	Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy		64742-82-1	265-185-4	38,3

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Peut provoquer une allergie cutanée.</p>
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p>

Ne pas respirer les vapeurs.

Porter des vêtements de protection.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.

Éliminer le récipient dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Protection préventive contre les champignons qui endommagent le bois et qui sont responsables du bleuissement du bois - usage professionnel et professionnel ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Protection préventive contre les champignons qui endommagent le bois et qui sont responsables du bleuissement du bois en brossant dans les classes d'utilisation 2 et 3.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aureobasidium pullulans spp. Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois Stade de développement: Hyphe Champignons Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Champignons responsables de la pourriture du bois Stade de développement: Hyphe Champignons
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Organisme cible : protection préventive contre les champignons qui endommagent le bois dans les classes d'utilisation 2 et 3 conformément à EN 335.
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - Organismes cibles : champignons responsables de la pourriture et du bleuissement du bois Domaine d'utilisation : phase d'utilisation du bois traité dans les classes d'utilisation 2 et

	3 conformément à EN 335, site d'application du produit : extérieur, en partie in situ
Taux et fréquences d'application	200-250 ml/m ² - 100 - Appliquer au moins 2 couches successives. Temps de séchage après badigeonnage : approximativement 12 heures à 20 °C/65 % d'humidité relative (temps de séchage accru en cas de température inférieure et de taux d'humidité supérieur).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon/boîte, métal : 0,75 L, 2,5 L, 5 L, 10 L, 20 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir la section 5.1 ci-dessous

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la section 5.2 ci-dessous

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section 5.3 ci-dessous

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4 ci-dessous

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5 ci-dessous

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Dosage de 200 à 250 ml/m² (de 180 à 225 g/m²).
Pour l'application par badigeonnage : appliquer au moins 2 couches successivement
Temps de séchage après badigeonnage : approximativement 12 heures à 20 °C/65 % d'humidité relative (temps de séchage accru en cas de température inférieure et de taux d'humidité supérieur).
Nettoyer l'outil au diluant immédiatement après usage.
Appliquez une crème protectrice pour la peau résistante aux solvants sur les mains et les bras avant de travailler pour éviter les gerçures de la peau.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas utiliser à l'intérieur, sauf pour les cadres de fenêtre et les portes extérieurs.
Ne pas utiliser sur du bois destiné à être en contact direct avec des aliments pour humains ou animaux.
Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou pour le bétail.
Ouvrir et manipuler avec précaution.
Ne pas manger, boire ou fumer tout en travaillant.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer.
Protéger contre les décharges électrostatiques.
Les émanations peuvent se combiner avec l'air pour former un mélange explosif.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Informations générales :

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un médecin.
En cas de contact avec la peau : laver immédiatement au savon et à l'eau et rincer abondamment. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.
En cas d'inhalation : Fournir de l'air frais. Au besoin, pratiquer la respiration artificielle. Gardez le patient au chaud. Consulter un médecin si les symptômes persistent. En cas de perte de conscience, placez le patient dans une position latérale stable pour le transport.

Informations pour le médecin :

Traitement: traitement symptomatique

Mesures pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou les plans d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/la terre. Éviter que le produit ne se répande (par ex. par confinement ou barrière à huile). Ce produit ne doit pas atteindre les eaux de surface en raison de sa toxicité pour les environnements aquatiques.

Mesures pour le nettoyage/la collecte :recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomées, liants acides, liants universels, sciure de bois). Utiliser des récipients adaptés pour le transport jusqu'aux sites de récupération et d'élimination.

Nettoyer au détergent les surfaces souillées. Traiter le liquide de lavage comme un déchet spécial. Placer les récipients présentant une fuite dans un fût marqué ou un fût de récupération. Assurer une ventilation adéquate.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Les codes de déchet indiqués sont des recommandations fondées sur l'utilisation prévue du produit. En raison de conditions particulières d'utilisation et d'élimination en vigueur chez l'utilisateur, d'autres codes peuvent s'appliquer sous d'autres conditions. Catalogue européen des déchets : 03 02 02 Agents de protection du bois organochlorés
Emballage non nettoyé : Recommandation : Seuls les récipients totalement vides peuvent être recyclés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans un endroit frais.
Stocker à l'écart des aliments.
Stocker dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.
Stocker le récipient dans un lieu bien ventilé.
Conserver à l'abri du gel.
Conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Durée de vie: 12 mois à compter de la date de fabrication.

6. Autres informations